

CAPN : déclaration du SNUDI-FO

En ce début d'année scolaire, les personnels ayant eu un rendez-vous de carrière l'année dernière ont découvert l'appréciation finale que l'inspecteur d'académie leur a délivrée dans le cadre de l'évaluation PPCR. Dans certains départements, ils ne l'ont pas encore reçue, au mépris des textes.

Nombre d'entre eux se retrouvent avec des appréciations totalement arbitraires, n'ayant souvent rien à voir avec les rapports d'inspections établis par les inspecteurs de l'Education Nationale. Ces collègues sont ainsi pénalisés dans leur déroulement de carrière pour accéder au 7^{ème} ou au 9^{ème} échelon ou pour être promus à la hors-classe.

Des collègues bien notés, avec une carrière jusque-là irréprochable découvrent des appréciations « satisfaisant » voire « à consolider » qu'ils vont conserver toute leur carrière s'ils sont au 9^{ème} échelon.

Concernant les promouvables à la hors classe à la rentrée 2018, nous constatons que l'appréciation de l'IA-DASEN les concernant, qui a un caractère définitif, n'a pas été notifiée aux collègues. Le décret du 5 mai précise dans son article 23-6 « *L'enseignant peut saisir le recteur d'une demande de révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle dans un délai de 30 jours francs suivant sa notification.* »

Nous demandons que ces appréciations soient notifiées aux collègues concernés et que ceux-ci bénéficient donc de leur droit de recours, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Nous profitons de l'occasion de cette CAPN pour rappeler notre revendication d'abondement immédiat de 3757 promotions de PE à la hors classe pour atteindre les 17% de promus appliqué à l'ensemble des autres corps d'enseignants.

Par ailleurs, dans l'immédiat, nous demandons que conformément à la réglementation, dans chacun des départements les départs en retraite en septembre 2018 parmi la liste des promus à la hors classe soient compensés par un nombre équivalent de collègues promus sur une liste complémentaire. Dans certains départements, faute de cette compensation, le nombre de promus effectifs sera inférieur à celui annoncé.

Le SNUDI-FO, qui rappelle que la fédération FO des fonctionnaires n'a pas ratifié PPCR et que la fédération FO de l'enseignement a voté contre les décrets transposant ce protocole dans notre secteur lors du CTM, appuiera tous

les personnels dans leur recours.

Mais la déclinaison de PPCR dans l'Education Nationale n'est pas la seule remise en cause de nos garanties statutaires.

Nous nous réunissons en effet après les rencontres bilatérales et le groupe de travail qui ont eu lieu il y a quelques jours sur la question des mouvements inter et intra-départementaux des professeurs des écoles.

Nous tenons à l'occasion de cette CAPN à exprimer notre opposition aux projets tels qu'ils nous ont été présentés. Le SNUDI-FO se prononce ainsi :

- Pour le maintien des secondes phases du mouvement
- Pour que les personnels ne puissent pas être nommés à titre définitif sur un poste non demandé
- Pour les créations de postes nécessaires chez les personnels administratifs afin que ceux-ci puissent mener à bien les opérations du mouvement

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas évoquer ici la colère qui s'exprime dans les écoles à propos des évaluations CP&CE1 que nombre de collègues trouvent totalement inadaptées et qui leur demande un temps de travail conséquent.

Le SNUDI-FO, attaché à la liberté pédagogique, rappelle que ces évaluations ne sont basées sur aucun texte réglementaire et qu'elles ne peuvent donc avoir de caractère obligatoire. Le SNUDI-FO soutiendra tous les personnels qui pourraient subir des pressions.

Le SNUDI-FO portera ces revendications de défense de notre statut dans le cadre de la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle du mardi 9 octobre, initiée par les confédérations FO et CGT, avec Solidaires, la FSU et les organisations de jeunesse.

Le SNUDI-FO, dans le cadre de cette journée, revendiquera également :

- Le maintien du code des pensions civiles et militaires et donc le refus de tout régime universel ou par points
- L'augmentation de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser le pouvoir d'achat perdu depuis 2000
- La création des postes nécessaires dans les écoles pour faire baisser les effectifs, assurer le remplacement des enseignants en congés et renforcer l'